

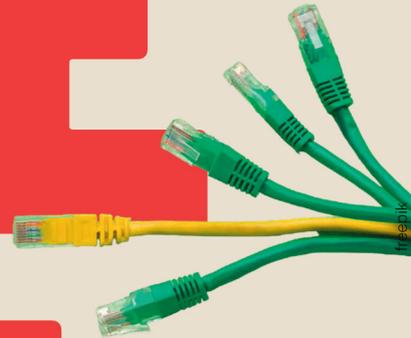
ÉLECTIONS TPE - 25 NOVEMBRE AU 9 DÉCEMBRE 2024

DANS LES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS



#JE

VOTE



CGT



POURQUOI VOTER CGT AUX ÉLECTIONS DES TPE ?

Salarié-es des très petites entreprises du secteur des télécommunications, vous allez élire le syndicat qui vous représentera dans les commissions paritaires régionales interprofessionnelles, la branche professionnelle, les négociations nationales, les prud'hommes. La fédération CGT des activités postales et télécommunications assure votre défense depuis des années.

Du 25 novembre au 9 décembre donnez du poids à vos revendications, votez CGT pour améliorer votre quotidien, pour conquérir des garanties pour l'avenir.

Voter CGT, c'est voter pour gagner des droits collectifs de haut niveau pour des droits individuels importants.

Vous êtes près 5000 salarié-es dans les TPE sous convention collective des télécommunications employés dans plus de 1000 entreprises.

Les télécommunications ont toujours été indispensables, c'est un besoin essentiel. Avec l'essor du télétravail, et la dématérialisation des activités et des services publics, les besoins de connectivités sont immenses. Cela crée un fort impact sur le secteur des télécommunications et les entreprises et les salarié-es .

L'éclatement du salariat et la volonté politique d'abaisser les droits et garanties dans le secteur des télécoms a vu l'émergence de nombreuses très petites entreprises, d'autoentrepreneurs et même l'exploitation des travailleurs sans-papiers. C'est dans le domaine du réseau que l'on compte le plus de TPE. Les principales entreprises du secteur : Orange, Free, Bouygues Télécom ou SFR externalisent toujours plus leur activité vers des filiales et des entreprises sous-traitantes qui interviennent quotidiennement pour assurer les besoins de la population et de la société. Le niveau de sous- traitance en cascade peut descendre jusqu'à 6 niveaux.

Les choix économiques entraînent des conséquences humaines. Plus on descend dans la chaîne, plus les conditions de travail sont difficiles, voire indignes mettant en danger la santé et la sécurité des travailleurs. Dans le même temps, les gros opérateurs du secteur réalisent de très bons résultats et voient leurs bénéfices progresser. Les représentants du personnel alertent sur la situation de ces entreprises et des salarié-es chez les donneurs d'ordres. Ils agissent pour faire respecter le droit et les consignes de sécurité avec l'inspection du travail.

Grâce à ces structures de proximité (unions locales, unions départementales, syndicats départementaux, Fapt) un grand nombre de salarié-es TPE pousse les portes de nos permanences à la recherche d'une

écoute, d'un conseil, d'un appui... Les demandes et témoignages illustrent le niveau d'exploitation subi par les salarié-es : heures supplémentaires non rémunérées, charge de travail intenable, licenciement abusif, non-respect des consignes de sécurité, travail dissimulé, accident non déclaré... À chaque fois, la CGT répond présente et accompagne au mieux leurs demandes et attentes.

C'est au niveau de la branche que sont négociés les garanties et droits communs à tous les salarié-es sous convention collective nationale des télécommunications. Les représentants du personnel CGT y portent toutes les revendications en matière de salaires, de santé, de sécurité au travail, de conditions de travail, respect des droits...



SALAIRES

Pour les salarié-es des TPE, les négociations de branche sont cruciales. En 2024, la grille des minima salariaux démarre à 0,54%, seulement au-dessus du Smic. La CGT s'est battue pour des taux qui prennent en compte l'inflation mais comme chaque année, le patronat trouve des organisations syndicales complaisantes pour lui permettre d'avaliser des augmentations insignifiantes. Pourtant leurs revalorisations impactent directement la fiche de paie des salarié-es des TPE.

Des commissions définissent aussi des règles d'utilisation des fonds de la formation professionnelle, la CGT y défend l'intérêt de tous les salarié-es mais en particulier ceux des TPE et PME, des précaires et demandeurs d'emploi, quand côté employeurs, ce sont les plus grosses entreprises qui sont représentées et portent surtout leurs intérêts.

Ce scrutin contribuera à la désignation des juges salarié-es de tous les conseils de prud'hommes. Voter CGT a par conséquent une grande importance. Si nous n'avons pas besoin des prud'hommes tous les jours, lorsque nous en avons besoin, nous sommes heureux d'avoir des juges prud'hommaux CGT face aux employeurs. Les juges CGT veillent à faire respecter le droit du travail comme les conventions collectives, prenant en compte l'argumentation des salarié-es face à leur employeur.

LA CGT RÉPOND PRÉSENTE À CHAQUE FOIS QU'ELLE EST SOLLICITÉE. AVEC ELLE, FAITES GRANDIR VOS REVENDICATIONS :

- La ré-internalisation chez les opérateurs des emplois sous-traités et des travailleurs exerçant dans ces entreprises qui connaissent le travail.
- Sortir du dumping social, symptôme de la financiarisation et mettre en place une vraie politique industrielle soucieuse de l'environnement.
- Un grand plan de formation pour tous les salarié-es du secteur.
- Le paiement de toute heure travaillée.
- Des droits aux activités sociales, culturelles et sportives comme dans les grandes entreprises.
- Le renforcement des contrôles de la Direccte pour mettre fin aux pratiques indignes en matière de sécurité, santé, travail dissimulé.
- La contribution des opérateurs et de tous ceux qui gagnent de l'argent sur les réseaux (Gafam) pour financer ces mesures.



COMMENT FAIRE GAGNER NOS REVENDICATIONS ?

La CGT n'est pas à côté des salarié-es, c'est le syndicat des salarié-es. Ceux qui le composent sont tous des salarié-es qui ont décidé de se saisir de l'outil CGT pour défendre leurs droits et leurs intérêts individuels et collectifs. C'est le syndicat de TOUTES et TOUS les salarié-es. S'indigner ne suffit pas, il faut s'engager. La CGT c'est la solidarité face à l'isolement, c'est la mobilisation face à la résignation ! Rejoignez-nous !

Fédération nationale du secteur des activités postales et de télécommunications CGT

263 rue de Paris
Case 545
93515 Montreuil Cedex
Tel : 01 48 18 54 00
Mail : fede@cgt-fapt.fr



**DU 25 NOVEMBRE AU 9 DÉCEMBRE,
VOTEZ ET FAITES VOTER VOS
COLLÈGUES !**

Site : <https://cgt-fapt.fr/>

COMMENT VOTER ?

aux élections des Très Petites Entreprises du 25 novembre au 9 décembre 2024

ÉTAPE 1 :

LA CAMPAGNE ELECTORALE



J'ai reçu un courrier confirmant mon inscription sur la liste électorale

Du matériel électoral me sera envoyé courant novembre

Je peux aussi consulter les programmes des candidat-e-s de la CGT qui me représenteront dans les instances paritaires des TPE.

(rubrique « Les candidats » du site election-tpe)



ÉTAPE 2 : LE VOTE

quelques jours avant l'ouverture du vote, je reçois par courrier mon identifiant et mon code confidentiel pour voter en ligne, ainsi qu'un bulletin de vote si je préfère voter par courrier.



Je vote en ligne

- rendez-vous sur le site election-tpe.travail.gouv.fr ;
- cliquez sur le bouton « Voter » ;
- Je me connecte via **France Connect** ou avec mon **identifiant et mon code confidentiel** reçu par courrier ;
- si vous le souhaitez, vous pouvez accéder au programme de vos candidat-e-s CGT une dernière fois ;
- une fois votre choix fait, suivez les instructions pour valider votre vote !



Je vote par courrier

- détachez le bulletin de vote du courrier ;
- à l'aide d'un stylo noir, noircissez la case correspondant au syndicat CGT ;
- insérer votre bulletin dans l'enveloppe de retour pré-affranchie jointe au courrier ;
- postez la c'est gratuit !

A VOTÉ !

**Vous avez une question ?
Appelez la CGT gratuitement**

08 01 03 00 77

de 9 h 00 à 18 h 00 du lundi au vendredi
du 18 novembre au 9 décembre 2024

